

CARTE T - FORMATION CONTINUE ALUR

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Répondre à la réglementation du décret du 18 février 2016 concernant la loi ALUR

Améliorer vos connaissances en matière de distribution d'assurances

Renforcer vos acquis

DESCRIPTION / CONTENU

1- La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

2- La solvabilité dans le cadre d'un prêt immobilier

3- Le PTZ 2021

4- La SCI

5- Le démembrement de propriété et SCI

6- Le choix du régime fiscal d'une SCI

7- Les grands principes de la fiscalité française

8- La loi de Finances 2021

9- Les règles d'urbanisme

10- La loi Elan

11- Les avant-contrats dans le cadre d'une acquisition immobilière

12- Le contrat de construction de maison individuelle

13- Les clients étrangers

14- La Loi Pinel

15- Tout savoir sur le dispositif Denormandie

16- Le démembrement temporaire de propriété

17- Le régime de location meublée et les locaux commerciaux équipés

18- Le régime des monuments historiques

19- Acheter un logement sur plan - La VEFA

20- Le régime Malraux

21- Les revenus et les déficits fonciers

La copropriété :

22 - La mise en place de la copropriété

23 - Le fonctionnement de la copropriété

24 - Le syndic de copropriété

25 - La vente d'un lot en copropriété

METHODE PEDAGOGIQUE

Alternance de cours théoriques et d'études de cas.

ORGANISATION

DUREE

14 heures

PUBLIC

Les personnes qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau, les salariés et agents commerciaux employés en tant que négociateurs immobiliers, détenteurs d'une attestation d'habilitation fournie par le titulaire de la carte d'agent immobilier.

PREREQUIS

Il n'est pas nécessaire de posséder de connaissances ou prérequis spécifiques

FORMATEUR

TARIF

195,00 € HT

SATISFACTION

TAUX DE REUSSITE

0



MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUE

Présentation avec alternance de supports interactifs en format e-learning.

MODALITES D'EVALUATION

Dans le cadre de notre démarche qualité, la formation fait l'objet d'une feuille d'émargement, d'une enquête de satisfaction stagiaire et client.

A l'issue de la formation le stagiaire obtient une attestation de fin de formation.